

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1951

7 octobre 2009

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR	93607	Montagebetrieb G.Berens G.m.b.H.	93602
Alba S.A.	93605	Naptilia S.à r.l.	93611
Anchor SA	93645	Notable S.A.	93613
Axento S.A.	93616	Obuda S.A.	93604
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.	93623	Oracle CAPAC Finance S.à r.l.	93610
Blondel S.A.	93633	Pan-Eco S.A.	93606
Chalkis Treveris MC S.C.A.	93606	P.K. Coiffure S.à r.l.	93602
Chalkis Treveris MC S.C.A.	93606	Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR	93607
CLSV - LUX, S.à r.l.	93648	Premium Invest (Luxembourg) S.A.	93615
Compi-Doc	93618	ROA Reinhold G.m.b.H.	93602
Electro Motor & Compressors S.A.	93614	Roller Luxembourg S.A.	93606
Engelinvest	93607	Rosny Treveris MC S.C.A.	93605
ERE III - No 11 S.à r.l.	93635	Rosny Treveris MC S.C.A.	93605
ERE III - No 8 S.à r.l.	93607	SALON WILHELM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée	93603
Euro Co AG	93640	SGS Finance (Luxembourg) S.A.	93609
Fibe S.A. Société Anonyme	93617	Singoli Luxembourg S.à r.l.	93647
Fürlehre S.à r.l.	93603	Smeraldo S.A.	93605
Generación Eléctrica Hispana S.à r.l.	93623	Smeraldo S.A.	93606
Greca S.A.	93613	SPF-Sierra Portugal Real Estate	93642
Green Bear S.A.	93602	Synthèses Financières S.A.	93612
Interphilatelie	93608	Tengis Investments S.A.	93605
Kaltix S.A.	93615	Tengis Investments S.A.	93604
Kefalux S.C.l.	93620	Tengis Investments S.A.	93604
Knot Investissements S.A.	93612	Tengis Investments S.A.	93604
LIPP 2 S.à r.l.	93607	Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A.	93611
Lipp S.à r.l.	93635	Uluru	93603
Luxemburg Luxury Design	93614	United Industrial Associates SPF S.A.	93602
Mallard Holding S.A.	93630	Valbay International S.A.	93636
Mallard S.A.	93630	Villars Invest S.A.	93610
MASSARD, société à responsabilité limitée	93609	WAI S.à r.l.	93648
Meridiana S.A.	93604	Zulia S.A.	93603
Metex S.A.	93623	Zulia S.A.	93603
Mondodis S.à r.l.	93608		

Montagebetrieb G.Berens G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 102.493.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122887/10.

(090147243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

P.K. Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 58.789.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122888/10.

(090147244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

ROA Reinhold G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.704.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122889/10.

(090147245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009122886/12.

(090147924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009122885/12.

(090147916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

SALON WILHELM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 162, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.985.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122890/10.

(090147246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122894/10.

(090147206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 50.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122895/10.

(090147212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Zulia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.310.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZULIA S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122918/12.

(090147064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Zulia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.310.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZULIA S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122919/12.

(090147068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122915/10.

(090147185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122916/10.

(090147188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122917/10.

(090147191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Meridiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.730.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERIDIANA S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009122920/12.

(090147069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBUDA S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122921/12.

(090147073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122912/10.

(090147178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122913/10.

(090147179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Tengis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122914/10.

(090147184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Alba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.076.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122922/12.

(090147075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Smeraldo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.033.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMERALDO S.A.

Alexis DE BERNARDI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122923/12.

(090147077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122910/10.

(090147169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122911/10.

(090147171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Roller Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.484.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122902/10.

(090147121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Smeraldo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.033.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMERALDO S.A.

Alexis DE BERNARDI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122924/12.

(090147079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Pan-Eco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.738.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAN-ECO S.A.

Georges DIEDERICH / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122925/12.

(090147081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009122931/13.

(090147425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE III - No 8 S.à r.l.)

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009122932/13.

(090147445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009122938/13.

(090147672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Engelinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-7791 Bissen, 12, route de Roost.

R.C.S. Luxembourg B 62.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009122892/15.

(090147199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Mondodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 18.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009122780/11.

(090147385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Interphilatelie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 7.091.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Michel ENGELS, retraité, né à Luxembourg le 23 juin 1943, demeurant à L-8392 Nospelt, 37, rue Simerschmelz;

2. Madame Marie-Louise dite Malou WAGNER, sans état, née à Clervaux le 17 février 1941, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 15,.

Lesquels comparants, préalablement à la dissolution de société faisant l'objet des présentes, Nous ont exposé ce qui suit:

Par acte sous seing privé, en date du 28 septembre 1965, publié au Mémorial C, numéro 124 du 25 octobre 1965 a été constituée la société à responsabilité limitée "INTERPHILATELIE" avec siège social à L-1424 Luxembourg, 12, rue Andre Duchscher, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B7091.

Les parts sociales de la société étaient souscrites comme suit par:

1. Pierre Heischbourg, commerçant en retraite, quatre cent quarante-six parts sociales	446
2. Michel Engels, préqualifié, cinquante-quatre parts sociales	<u>54</u>
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Monsieur Pierre Heischbourg est décédé testat à Wiltz, le 29 janvier 2009.

Aux termes de son testament olographe daté du 10 avril 1999, déposé en l'étude de notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2009, enregistré à Mersch, le 3 avril 2009, relation MER/2009/621, le défunt a institué comme héritière universelle

Madame Marie-Louise dite Malou Wagner, préqualifiée.

Après le décès du sieur Pierre Heischbourg, les parts sociales de la société se répartissent donc comme suit:

a. Mme Marie-Louise dite Malou WAGNER, quatre cent quarante-six parts sociales	446
b. Monsieur Michel ENGELS, cinquante-quatre parts sociales	<u>54</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Ceci exposé, les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société "Interphilatelie S.à r.l.", prénommée, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Ils prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Ils déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Ils se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Madame Marie-Louise dite Malou WAGNER, préqualifiée.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Engels, Wagner, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 août 2009. Relation: DIE / 2009 / 8224. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Releveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 2 septembre 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009122781/51.

(090148385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

MASSARD, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 88, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 13.815.

—
Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures.

Ordre du jour

Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Frank WURTH, demeurant à 12, rue Bessemer à L-4032 ESCH/ALZETTE	1.865 parts sociales
Monsieur Serge WURTH, domicilié à L-4032 ESCH/ALZETTE, 12, rue Bessemer	635 parts sociales
	<u>2.500 parts sociales</u>

Monsieur Frank WURTH, cité ci-dessus, cède 625 parts sociales à Monsieur Serge WURTH, précité.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Frank WURTH, cité ci-dessus	1.240 parts sociales
Monsieur Serge WURTH, précité	1.260 parts sociales
	<u>2.500 parts sociales</u>

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 15.00 heures.

Fait à Kayl, le 29 mai 2009.

M. Frank WURTH / M. Serge WURTH.

Référence de publication: 2009115060/23.

(090138376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

SGS Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.205.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juillet 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jacques VOLLENWEIDER, expert comptable diplômé, demeurant au 73, route de Suisse, 1295 Mies, Suisse,
Président

- Monsieur Heinz BÄHNI, employé, demeurant au 27, Les Grands Champs, CH-1275 Chésereux/VD

- Monsieur Jean HOSS, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, Luxembourg

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Kelvin HAYES, demeurant 25, Lot Les Noyers, F-74 800 Amancy, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009115078/23.

(090138340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Oracle CAPAC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.273.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 4 août 2009 que Monsieur Alexander Emile Bernard Maria van der Ven, né le 29 janvier 1973 à Bommel (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 6, Rijnzathe, 3454PV De Meern, (Pays-Bas), a été nommé gérant A de la Société.

De telle sorte que le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Gérant A: M. Jonathan Grahmann, ayant son adresse professionnelle au 82, Northumberland Road, Ballsbridge, IRL 2493, Dublin 4, Ireland;

- Gérant A: M. Marcel van de Molen, ayant son adresse professionnelle au 2, Tedingeroord, NL-2493 ZD La Haye (Pays-Bas);

- Gérant A: M. Alexander Emile Bernard Maria van der Ven, ayant son adresse professionnelle au 6, Rijnzathe, 3454PV De Meern, (Pays-Bas);

- Gérant B: Mme Kathy Marchione, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour Oracle CAPAC Finance S.à r.l

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009115090/25.

(090138104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Villars Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.518.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 septembre 2009

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sefik BIRKIYE, administrateur de sociétés, né à Ankara (Turquie), le 10 novembre 1954, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 585, avenue Louise, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée J B Conseils, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0879.308.859, avec siège social à B-1340 Ottignies (Belgique), 17, avenue des Hêtres, représentée par son représentant permanent; M. Jacques BOTON, né à Namur (Belgique), le 20 janvier 1945, demeurant professionnellement à B-1340 Ottignies (Belgique), 17, avenue des Hêtres, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société anonyme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

6. La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 09 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VILLARS INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118760/29.

(090142438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Naptilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.113.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 2 décembre 2008, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125133 comme suit:

- 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales à Monsieur Stephen WISE domicilié à Rowley Farm, Rowley Lane, Borehamwood, Hertfordshire WD6 5PE, Royaume-Uni,

- 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales à Monsieur Helmut SCHÖN, domicilié à Oescherstrasse 19, 8702 Zollikon, Suisse.

Depuis le 2 décembre 2008, 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales représentant 50% du capital social de la Société sont détenues par Monsieur Stephen WISE et 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) parts sociales représentant 50% de la Société sont détenues par Monsieur Helmut SCHÖN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 07 septembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009118789/25.

(090142488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Trois I, Investissements Industriels Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.051.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Daniele Alessandro CARDOSO, avec adresse professionnelle au Piazza Duse 3, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Diego STEFANEL, avec adresse professionnelle au 15, Via Larga, I-20122 Milan, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009118936/29.

(090142844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Knot Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.467.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2009 tenue que:

1. Le siège social est transféré au 13 avenue de la Gare L1611 Luxembourg;
2. Le mandat du commissaire aux comptes ABROAD CONSULTING est révoqué;
3. Est nommée en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, la société ERYNIS S.A., société anonyme inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.503, établie et ayant son siège social à ESCH SUR ALZETTE, 58 rue des jardins L 4151.
4. La démission de Melle Lucie POLON de son mandat d'administrateur est acceptée;
5. La démission de Madame Karine VILRET-HUOT de son mandat d'administrateur est acceptée;
6. La démission de la société TUSCANI AGENCIES de son mandat d'administrateur est acceptée;
7. Nomination en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, de Monsieur FNIGHAR Jaoued, employé privé, demeurant 13 avenue de la Gare L1611 Luxembourg au poste d'administrateur;
8. Nomination en qualité d'administrateur délégué, pour une période de six années, de Monsieur FNIGHAR Jaoued, employé privé, demeurant 13 avenue de la Gare L1611 Luxembourg au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009118963/25.

(090143680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Synthèses Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 32.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2009 que:

1. Le siège social a été transféré à L - 2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
2. Le mandat des organes sociaux a été entièrement recomposé:
 - a) Ont été nommés nouveaux administrateurs
 - Mademoiselle Ludivine Bock, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - Monsieur Lionel Langleur, avec adresse professionnelle à L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Tressel et de la société FIDUCIAIRE IFT SARL
 - b) a été renommé administrateur
 - Monsieur Alain Rome, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L - 2560 LUXEMBOURG, 12, rue de Strasbourg.
 - c) a été renommé administrateur-délégué
 - Monsieur Alain Rome, conseiller financier, avec adresse professionnelle à L - 2560 LUXEMBOURG, 12, rue de Strasbourg.
 - d) a été nommé nouveau commissaire aux comptes
 - Monsieur Jérôme Domange, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. en remplacement de société PRESTA-SERVICES S.A..

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009119949/29.

(090144203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Notable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 19 août 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009119951/25.

(090144180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Greca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.923.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 16 septembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 mai 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 22 mai 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Bertrange, le 16 septembre 2009.

Pour GRECA S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009121291/29.

(090145899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Luxemburg Luxury Design, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 97.097.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2009

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une période de six ans:

Monsieur Antonio Colaci, délégué commercial, né le 12 décembre 1968 à Lecce (I), demeurant 11, um Hongerbuer à L-5714 Aspelt,

Monsieur Fernando Colaci, employé privé, né le 20 novembre 1964 à Castrignano del Cap (I), demeurant 4, an der Klaus, à L-5752 Frisange,

Madame Anna Alessi, employée privée, née le 26 juillet 1964 à Behren-les-Forbach (F), demeurant 11, um Hongerbuer, L-5714 Aspelt.

Monsieur Virduzzo Biagio a démissionné de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Le mandat de commissaire aux comptes du Cabinet Comptable et Fiscal du Sud n'est pas reconduit. L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour une période de six ans, la fiduciaire Fideco Luxembourg S.A., inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B 128787, avec siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Certifié sincère conforme

Pour *Luxemburg Luxury Design*

FIDECO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009121384/26.

(090146366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Electro Motor & Compressors S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 535.220,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.205.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue de manière extraordinaire en date du 14 août 2009 que:

- Les mandats d'administrateur de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Richardus BREKELMANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 ainsi que le mandat d'administrateur-président de Monsieur Massimo LONGONI, Conseiller, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

- Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Massimo LONGONI, Conseiller, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg le 11 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Sylvie Abtal-Cola

Un mandataire

Référence de publication: 2009120899/28.

(090145111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Premium Invest (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 131.996.

—
Extract of the sole shareholder's resolutions taken on September 2nd, 2009

1. The resignation of Mr. Tommi MAIJALA as Director of the Company is accepted.
2. Mr. Pasi Juhani RAITALA, born on March 4th, 1969 in Helsinki, Finland, LL.M., residing Laivanvarustajankatu 5 A 6, 00140, Helsinki, Finland, is appointed as Director of the company in replacement of Mr. Tommi MAIJALA. His mandate will lapse at the Annual General Meeting to be held in 2015.
3. The registered office of the company be transferred from 43 boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg to 13, rue des Jardiniers A.2.1., L - 1835 Luxembourg as from March 4th, 2009.

Certified true copy

Suit la traduction en français.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 2 septembre 2009

1. La démission de M. Tommi MAIJALA de son mandat d'administrateur est acceptée.
2. M. Pasi Juhani RAITALA, né le 4 mars 1969 à Helsinki, Finlande, LL.M., demeurant Laivanvarustajankatu 5 A 6, 00140, Helsinki, Finlande, est nommé administrateur en remplacement de M. Tommi MAIJALA. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2015.
3. Le siège social de la société est transféré du 43 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg au 3, rue des Jardiniers A.2.1., L - 1835 Luxembourg à compter du 4 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour PREMIUM INVEST (LUXEMBOURG)

SGG S.A.

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2009118949/28.

(090143107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Kaltix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.069.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 4 mai 2009 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que suite à un changement de dénomination de la rue, l'adresse de la Société est désormais fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, au lieu du 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination du représentant permanent

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 7 mars 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 4 mai 2009.

KALTIX S.A.

PROCEDIA Sàrl / Gabriel JEAN

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / -

Représentante permanente / -

Référence de publication: 2009118947/26.

(090143085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Axento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.993.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXENTO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.993,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 17 du 17 janvier 2007 (la "Société"). Ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1437 du 24 juillet 2009.

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, avec effet immédiat.

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de son adresse actuelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fank, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: EAC/2009/10307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009122768/54.

(090148259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Fibe S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 91.556.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

DURENGO TRADE & INVEST LIMITED, ayant son siège social à Theklas Lysioti, 29, CASSANDRA CENTRE, 2nd Floor, Flat/Office 201,202, P.C. 3030, Limassol, Cyprus,

"la mandante"

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 22 juillet 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme FIBE S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 91556, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 30 janvier 2003, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 11 mars 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme FIBE S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FIBE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33905. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009122773/54.

(090148378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Compi-Doc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 11, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 148.216.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept septembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Monsieur Gérald KLOSE, ingénieur informaticien, né le 23 décembre 1958 à Pétange, numéro de matricule 1958 12 23 350, demeurant à B-6791 ATHUS, 4 rue du 20e d'Artillerie,

La société anonyme PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.M.I.L S.A., avec siège social à L-8366 HAGEN, 17 rue de Steinfort,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.360,

constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 13 juin 2007,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 9 août 2007, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2007,

ici représentée par Monsieur José Maria PADIN, demeurant à L-8359 GOEBLANGE, 10 rue Pierre Braun,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration après signature "ne varietur" par toutes les parties comparantes, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la consultance et les services en informatique, l'entretien et le commerce de matériel informatique ainsi que toute sorte de travaux et de consultance dans le domaine informatique.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "COMPI-DOC", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à HAGEN.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Gérald KLOSE, ingénieur informaticien, né le 23 décembre 1958 à Pétange, numéro de matricule 1958 12 23 350, demeurant à B-6791 ATHUS, 4 rue du 20e d'Artillerie 50 parts sociales

La société anonyme PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A., en abrégé P.M.I.L S.A., avec siège social à L-8366 HAGEN, 17 rue de Steinfort 50 parts sociales

TOTAL: Cent parts sociales 100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérald KLOSE, ingénieur informaticien, né le 23 décembre 1958 à Pétange, numéro de matricule 1958 12 23 350, demeurant à B-6791 ATHUS, 4 rue du 20e d'Artillerie.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8366 HAGEN, 11, rue de Steinfort.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Klose, Padin, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 septembre 2009. Relation: RED/2009/987. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 septembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009122761/108.

(090148261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Kefalux S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6975 Rameldange, 20, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg E 4.149.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean STROCK, licencié en sciences économiques, (Matricule numéro 1953 01 15 154), demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert,

agissant en son nom personnel.

2.- Madame Annette ARENS, graduée en marketing, (Matricule numéro 1964 09 02 046), épouse séparée en biens de Monsieur Jean STROCK, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "KEFALUX S.C.I."

Art. 2. Le siège social est établi à Rameldange (commune de Niederanven). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLE EUROS (EUR 3.000.-) représenté par CENT VINGT (120) parts d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-).

Les cent vingt parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Jean STROCK, préqualifié, soixante parts. 60 parts

3) Madame Annette ARENS, épouse de Monsieur Jean STROCK, préqualifiée, soixante parts. 60 parts

Total: cent vingt parts sociales. 120 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ses parts aux co-associés au prorata des parts détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard par son gérant.

La valeur de ces parts sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'associé le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les associés.

Le prix de cession des parts sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les associés restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'associé sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses parts.

En cas d'accord de l'associé sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux associés restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquérir les parts de l'associé sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les associés restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des parts détenues par l'associé sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les associés.

En cas de refus justifié de la part des associés restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des parts de l'associé sortant au prix négocié entre cet associé et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les parts de l'associé sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15. ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour:

- ce qui est stipulé à l'article 15. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

- toute décision ayant pour objet un acte de disposition sur une partie ou sur la totalité de l'actif de la société laquelle devra être prise à l'unanimité de tous les associés.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-6975 Rameldange (commune de Niederanven) 20, am Bounert.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Jean STROCK, licencié en sciences économiques, né à Esch-sur-Alzette le 15 janvier 1953, (Matricule numéro 1953 01 15 154), demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert.

2) Madame Annette ARENS, graduée en marketing, épouse séparée en biens de Monsieur Jean STROCK, née à Sankt Vith (Belgique) le 2 septembre 1964, (Matricule numéro 1964 09 02 046), demeurant à L-6975 Rameldange, 20, am Bounert.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à un montant de dix mille euros (Eur 10.000.-), au dessus du montant de dix mille euros (Eur 10.000.-) les signatures des deux gérants seront requises.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Strock, A. Arens, Moutrier Blanche
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009122222/162.

(090147355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Metex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009122830/13.

(090147225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

**Generación Eléctrica Hispana S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

In the year two thousand and nine, on the fourth of June,

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Generación Eléctrica Europea S.à r.l. (formerly BBWP Spain Europe Holdings Lux S.à r.l.), a société a responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered under the number B 112.293 with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés);

2. Electric Generation Investments Ltd. (formerly Global Wind Partners UK Ltd.), a limited company having its registered office at Aston House, Cornwall Avenue, London N3 1LF, United Kingdom, registered with the Companies' Register of England under number 05301981; and

3. Fomento Internacional Focsa S.A., a public limited liability company, having its registered office at C/Federico Salmón, 13 - 28016 Madrid, Spain, with Spanish tax identification number A-08236341,

hereby represented by Mr Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given by the aforementioned shareholders of the Company (the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. (formerly BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 120.137, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 21 September 2006, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations on 22 November 2006, under number 2178, page 104508. The articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated as of 6th May, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the items of the following agenda:

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain and incorporation of the Company as a limited corporation

(Sociedad de Responsabilidad Limitada) in Spain, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Spain of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law (the "Seat Transfer");

2. Modification of the name of "Generación Eléctrica Hispana S.á r.l." to "Generación Eléctrica Hispana, S.L." and complete replacement of the articles of association, and more particularly determination of the duration of the Company, modification of its purpose in order to read as follows:

" Art. 2. Objeto Social.

La Sociedad tiene por objeto:

La adquisición, tenencia, gestión, venta, disfrute y administración de valores mobiliarios, negociados o no en mercados organizados, incluyendo dentro de este concepto, entre otros, las acciones o participaciones o demás valores representativos de los fondos propios de entidades de nacionalidad tanto española como extranjera.

El ámbito de su actividad se extenderá a todo el territorio nacional, pudiendo operar en el extranjero previo cumplimiento de los requisitos establecidos por la normativa vigente.

Si alguna ley exigiera para el ejercicio de todas o algunas de las actividades expresadas algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, o, en general, cualesquiera otros requisitos, tales actividades no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos y, en su caso, deberán desarrollarse por medio de persona o personas que ostenten la titulación requerida.

Las anteriores actividades también podrán ser desarrolladas por la sociedad, en todo o en parte, bien de forma directa o de forma indirecta, mediante la participación en otras sociedades con objeto idéntico o análogo.

Quedan expresamente excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no puedan ser cumplidos por esta Sociedad.

Art. 4. Duración.

La Sociedad tiene duración indefinida."

3. Examination and approval of the interim balance sheet of the Company dated 2 June 2009;
4. Resignation of the current managers (gérants) and appointment of the new manager or managers;
5. Discharge to the current managers (gérants);
6. Delegation of special powers; and
7. Miscellaneous.

- That the Shareholders declare the following:

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the Seat Transfer of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain, and more specifically to C/ Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain.

In order to perfect the Seat Transfer the cancellation procedures with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations will be accomplished upon confirmation of the registration of the Company with the competent Trade Register of Madrid in Spain.

- That the present meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly convened and may validly deliberate on all items of this agenda;

- That, on the basis of the agenda, the shareholders have taken unanimously the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Spain, and more specifically to C/ Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain with effect on the day of the first filing with the Trade Register of Madrid, Spain of any document required for the incorporation as a limited corporation (Sociedad de Responsabilidad Limitada) and as a consequence for the Company to adopt the Spanish nationality and to be subject to Spanish law. This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stays unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view, so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Spanish nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) as soon as a statement attesting registration with the Trade Register of Madrid in Spain is received.

The Shareholders, represented as stated here above, further RESOLVE to authorize:

- Mr Alberto Morandini and Mr Alain Blondlet, each on his sole signature, to present the fiscal declarations and in general to do anything necessary or appropriate in connection with the closing of the Luxembourg office of the Company; and/or

- any lawyer of Oostvogels Pfister Feyten, attorneys at law, with offices at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to amend or replace the articles of association of the Company insofar as is necessary to render them conformant with the laws of Spain, and so adopts the draft of the articles of association, as attached to the present deed in their original Spanish version, and as they will be filed with the Trade Register of Madrid, Spain, and more particularly on this subject resolves:

- to change the name from "Generación Eléctrica Hispana S.á r.l." to "Generación Eléctrica Hispana, S.L.";
- to give to the corporate object the following wording:

" Art. 2. Objeto Social.

La Sociedad tiene por objeto:

La adquisición, tenencia, gestión, venta, disfrute y administración de valores mobiliarios, negociados o no en mercados organizados, incluyendo dentro de este concepto, entre otros, las acciones o participaciones o demás valores representativos de los fondos propios de entidades de nacionalidad tanto española como extranjera.

El ámbito de su actividad se extenderá a todo el territorio nacional, pudiendo operar en el extranjero previo cumplimiento de los requisitos establecidos por la normativa vigente.

Si alguna ley exigiera para el ejercicio de todas o algunas de las actividades expresadas algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, o, en general, cualesquiera otros requisitos, tales actividades no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos y, en su caso, deberán desarrollarse por medio de persona o personas que ostenten la titulación requerida.

Las anteriores actividades también podrán ser desarrolladas por la sociedad, en todo o en parte, bien de forma directa o de forma indirecta, mediante la participación en otras sociedades con objeto idéntico o análogo.

Quedan expresamente excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no puedan ser cumplidos por esta Sociedad."

- to determine that the duration of the Company is indefinite.

It being understood that the formalities provided under Spanish law for the final adoption of these articles of association will be made and are in conformity with the laws of Spain.

Third resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to (i) exam the interim balance sheet of the Company dated 2 June 2009 and (ii) adopt this interim balance sheet.

Fourth resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to accept the resignation of the current members of the board of managers (conseil de gérance) with effect as of today.

The following managers (gérants) will resign:

- Mr Eduardo González Gómez,
- Mr Alain Blondlet, and
- Mr Alberto Morandini.

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to appoint in conformity with the applicable Spanish law and article 19 of the articles of association of Generación Eléctrica Hispana, S.L. as a member of the board of managers for an indefinite period of time or as otherwise allowable under the laws of Spain and the articles of association of Generación Eléctrica Hispana, S.L, to wit:

1. Compañía General de Servicios Empresariales, S.A.U., represented by Mr Jesus Manuel Somoza Serrano, Spanish, full age, Economist, married, with I.D. N ° 1.382.744-F and with professional address at C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain;
2. Corporación Española de Servicios, S.A., represented by Mr Eduardo González Gómez, Spanish, full age, Engineer, widower, with I.D. N ° 134.755 K and with professional address at C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain; and
3. Europea de Gestión, S.A.U., represented by Mr Juan Cervigon Simo, Spanish, full age, Mathematician, married, I.D. N ° 19.886.816-G and with professional address at C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain.

Their mandate will be unlimited as allowable by the applicable Spanish law.

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to confer all powers on each of the persons designated in the present resolution, acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles of association in "Generación Eléctrica Hispana, S.L." and the deed transferring the registered office and the central administration to Spain;
- to appear before a Spanish notary public in relation to the resolutions to be adopted to make effective the Seat Transfer;
- to permit the filing of the incorporation with the competent Trade Register of Madrid, Spain; and
- in general to perform all the formalities and/or actions to effect all the deregistration, registrations and publications in any way that may be required by the competent Spanish authorities for the purpose of filing and registration the Company as a limited corporation (Sociedad de Responsabilidad Limitada) and the continuation of the Company under the laws of Spain.

Fifth resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to grant discharge to the current managers (gérants) in respect of the performance of their duties until now.

Sixth resolution

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE to grant to

- Mr José María Oliver García, Spanish, full age, Lawyer, married, I.D. N° 50.273.497-M; and/or
- Mrs Cristina López Barranco, Spanish, full age, Lawyer, married, I.D. N 1.931.919-B;

both with professional address at C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Spain, all powers, each acting individually on his/her sole signature, and with full power of substitution:

- to amend the articles of association in "Generación Eléctrica Hispana, S.L." and the deed transferring the registered office and the central administration to Spain;
- to appear before a Spanish notary public in relation to the resolutions to be adopted to make effective the Seat Transfer;
- to permit the filing of the incorporation with the competent Trade Register of Madrid, Spain; and
- in general to perform all the formalities and/or actions to effect all the deregistration, registrations and publications in any way that may be required by the competent Spanish authorities for the purpose of filing and registration the Company as a limited corporation (Sociedad de Responsabilidad Limitada) and the continuation of the Company under the laws of Spain.

Declaration pro fisco

The Shareholders, represented as stated here above, RESOLVE that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal entity of the Company that continues without any liquidation in Spain.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Generación Eléctrica Europea S.à r.l. (précédemment BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.293;

2. Electric Generation Investments Ltd. (précédemment Global Wind Partners UK Ltd.), une limited company ayant son siège social à Aston House, Cornwall Avenue, Londres N3 1LF, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 05301981; et

3. Fomento Internacional Focsa S.A., une société anonyme ayant son siège social à C/ Federico Salmon 13, 28016 Madrid, Espagne, avec numéro d'identification fiscal espagnol A-08236341,

Ici-représentées par M^e Philip Basler Gretic, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données par les associés susmentionnés de la Société (les "Associés").

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les Associés sont les associés actuels de Generación Eléctrica Hispana S.à r.l. (précédemment BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.137, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 novembre 2006 sous le numéro 2178, page 104508. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2009 sous le numéro 906, page 43475;

Que les Associés ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne et transformation de la Société en une société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada) espagnole, sans dissolution préalable de la Société, mais par continuation en Espagne de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise (le "Transfert de Siège");

2. Modification de la dénomination sociale de "Generación Eléctrica Hispana S.à r.l." en "Generación Eléctrica Hispana, S.L." et refonte totale des statuts et plus particulièrement de la détermination de la durée de la Société ainsi que de son objet social, qui doit être lu comme suit:

" Art. 2. Objeto Social.

La Sociedad tiene por objeto:

La adquisición, tenencia, gestión, venta, disfrute y administración de valores mobiliarios, negociados o no en mercados organizados, incluyendo dentro de este concepto, entre otros, las acciones o participaciones o demás valores representativos de los fondos propios de entidades de nacionalidad tanto española como extranjera.

El ámbito de su actividad se extenderá a todo el territorio nacional, pudiendo operar en el extranjero previo cumplimiento de los requisitos establecidos por la normativa vigente.

Si alguna ley exigiera para el ejercicio de todas o algunas de las actividades expresadas algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, o, en general, cualesquiera otros requisitos, tales actividades no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos y, en su caso, deberán desarrollarse por medio de persona o personas que ostenten la titulación requerida.

Las anteriores actividades también podrán ser desarrolladas por la sociedad, en todo o en parte, bien de forma directa o de forma indirecta, mediante la participación en otras sociedades con objeto idéntico o análogo.

Quedan expresamente excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no puedan ser cumplidos por esta Sociedad.

Art. 4. Duración.

La Sociedad tiene duración indefinida."

3. Examen et approbation des comptes intérimaires de la Société arrêtés au 2 juin 2009;

4. Démission des gérants actuels et nomination du ou des nouveaux gérant(s);

5. Décharge aux gérants actuels;

6. Délégation de pouvoirs spéciaux; et

7. Miscellaneous.

Que les Associés déclarent ce qui suit:

La présente assemblée générale a pour objet de décider le Transfert de Siège de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne, et plus spécifiquement à C/ Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne.

Dans le but de parfaire le Transfert de Siège, la procédure d'annulation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sera accomplie une fois confirmée l'inscription de la Société auprès le Registre de Commerce compétent de Madrid en Espagne.

Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est valablement convoquée et peut valablement délibérer de tous les points à l'ordre du jour;

Que, sur base de l'agenda, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de transférer le siège social statutaire, le lieu du principal établissement, l'administration centrale et le siège réel de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers

l'Espagne, et plus précisément à CI Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne avec effet au jour du premier dépôt auprès du Registre de Commerce de Madrid, Espagne de tout document requis pour sa constitution en tant que société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada) qui aura pour conséquence pour la Société d'adopter la nationalité espagnole et d'être soumise à la loi espagnole. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la Société qui restera inchangée spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que la Société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité espagnole et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la Société.

La procédure de radiation de la Société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Madrid en Espagne.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT en outre de donner mandat à:

- M. Alberto Morandini et M. Alain Blondlet, chacun sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et en général de faire tout acte nécessaire ou approprié en connexion avec la fermeture du bureau de la Société à Luxembourg; et/ou

- tout membre du cabinet Oostvogels Pfister Feyten, Avocats à la Cour, établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de faire tout ce qui est nécessaire afin de rayer la Société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la Société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de modifier ou remplacer les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation espagnole, et ainsi adopter le projet de statuts, tels que rédigés en leur version originale espagnole dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront déposés au Registre de Commerce de Madrid, Espagne, et plus particulièrement les Associés décident à ce sujet:

- de changer la dénomination sociale de "Generación Eléctrica Hispana S.à r.l." en "Generación Eléctrica Hispana, S.L.";
- de donner à l'objet social cette définition:

" Art. 2. Objeto Social.

La Sociedad tiene por objeto:

La adquisición, tenencia, gestión, venta, disfrute y administración de valores mobiliarios, negociados o no en mercados organizados, incluyendo dentro de este concepto, entre otros, las acciones o participaciones o demás valores representativos de los fondos propios de entidades de nacionalidad tanto española como extranjera.

El ámbito de su actividad se extenderá a todo el territorio nacional, pudiendo operar en el extranjero previo cumplimiento de los requisitos establecidos por la normativa vigente.

Si alguna ley exigiera para el ejercicio de todas o algunas de las actividades expresadas algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en Registros Públicos, o, en general, cualesquiera otros requisitos, tales actividades no podrán iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos y, en su caso, deberán desarrollarse por medio de persona o personas que ostenten la titulación requerida.

Las anteriores actividades también podrán ser desarrolladas por la sociedad, en todo o en parte, bien de forma directa o de forma indirecta, mediante la participación en otras sociedades con objeto idéntico o análogo.

Quedan expresamente excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la Ley exija requisitos especiales que no puedan ser cumplidos por esta Sociedad."

- de déterminer que la durée de la Société sera illimitée.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi espagnole devront être accomplies.

Troisième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT (i) d'examiner les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 2 juin 2009 et (ii) d'approuver ces comptes intérimaires.

Quatrième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT d'accepter la démission des membres actuels du conseil de gérance avec effet en date d'aujourd'hui.

Les gérants démissionnant sont les suivant:

- M. Eduardo González Gómez,
- M. Alain Blondlet, et
- M. Alberto Morandini.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de nommer en conformité avec la loi espagnole applicable et l'article 19 des statuts de Generación Eléctrica Hispana, S.L. en tant que membres du conseil de gérance pour

une durée illimitée ou pour une durée autre telle qu'autorisée par la loi espagnole et les statuts de Generación Eléctrica Hispana, S.L., à savoir:

1. Compañía General de Servicios Empresariales, S.A.U., représenté par M. Jesus Manuel Somoza Serrano, espagnol, majeur, Économiste, marié, avec I.C. N° 1.382.744-F et avec adresse professionnelle à C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne;

2. Corporación Española de Servicios, S.A., représenté par M. Eduardo González Gómez, espagnol, majeur, Ingénieur, veuf, avec I.C. N° 134.755 K et adresse professionnelle à C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne; et

3. Europea de Gestión, S.A.U., représenté par M. Juan Cervigon Simo, espagnol, majeur, Mathématicien, marié, I.C. N° 19.886.816-G et adresse professionnelle à C/Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne.

Leur mandat sera d'une durée illimitée conformément au droit espagnol applicable.

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de conférer tous pouvoirs à chacune des personnes désignées dans la présente résolution agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour modifier les statuts de "Generación Eléctrica Hispana, S.L.", ainsi que l'acte de transfert du siège statutaire et de l'administration centrale en Espagne;

- pour se présenter devant un notaire espagnol en relation avec les résolutions qui devront être adoptées afin de rendre effectif le Transfert de Siège;

- pour permettre l'enregistrement auprès du Registre de Commerce compétent de Madrid, Espagne; et

- en général pour accomplir toutes les formalités et/ou actions afin d'effectuer toute radiation, enregistrement et publication de toute manière pouvant être requise par les autorités espagnoles compétentes en vue de l'enregistrement de la Société en tant que société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada) et la continuité de la Société selon les lois espagnoles.

Cinquième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT d'accorder pleine décharge aux gérants actuels dans l'exercice de leurs fonctions et ce jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT de déléguer à

- M. José Maria Oliver Garcia, espagnol, majeur, juriste, marié, Cl. N° 50.273.497-M; et/ou

- Mme Cristina López Barranco, espagnole, majeure, juriste, mariée, C.I. N 1.931.919-B,

tous les deux avec adresse professionnelle à C/ Federico Salmón 13, 28016 Madrid, Espagne, tous les pouvoirs, chacun sous sa signature individuelle et avec pleins pouvoirs de substitution:

- pour modifier les statuts de "Generación Eléctrica Hispana, S.L.", l'acte de transfert du siège statutaire et de l'administration centrale en Espagne;

- pour se présenter devant un notaire espagnol en relation avec les résolutions qui devront être adoptées afin de rendre effectif le Transfert De Siège;

- pour permettre l'enregistrement avec le Registre de Commerce compétent de Madrid, Espagne; et

- en général pour accomplir toutes les formalités et /ou actions afin d'effectuer toute radiation, enregistrements et publications de toute manière pouvant être requises par les autorités espagnoles compétentes en vue de l'enregistrement de la Société en tant que société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada) et la continuité de la Société selon les lois espagnoles.

Déclaration pro fisco

Les Associés, représentés comme stipulé ci-dessus, DECIDENT que le transfert du siège social statutaire et en conséquence le changement de nationalité ne produira aucun effet sur la personnalité juridique de la Société qui continuera sans aucune liquidation en Espagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimées à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: P. BASLER-GRETIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21754. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009122849/365.

(090148383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

**Mallard S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mallard Holding S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MALLARD HOLDING S.A.", a société anonyme holding which has been incorporated by a notarial deed of the undersigned notary of 29 October 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 30 December 1999, number 1014, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 72 320 and which has its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 07 May 2001, published in the Mémorial on 25 October 2001, number 923.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Andri SIGURDSSON, manager, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frederic PAGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the Company's name from its current name of "MALLARD HOLDING S.A." to "MALLARD S.A." and thus article 1 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

2. To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article 3 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 3. "The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

3.- To amend Article 19 of the Company's articles of incorporation by withdrawing the reference of the law of 31 July 1929 on holding companies.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from said attendance-list that all one million two hundred fifty-four thousand hundred and forty (1,254,140) shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's name from its current name of "MALLARD HOLDING S.A." to "MALLARD S.A." and thus article 1 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's name.

Art. 1. Will have henceforth the following new wording:

"There is hereby established a corporation in the form of a société anonyme, under the name of "MALLARD S.A."."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI and to amend the Company's corporate object and thus article 3 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and further resolves that article 3 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 3. "The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 19 of the Company's articles of incorporation by withdrawing the reference to the law of 31 July 1929 on holding companies, such article 19 having then the following new wording:

Art. 19. "All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commerciales companies, as amended."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MALLARD HOLDING S.A.", une société anonyme holding, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1014 du 30 décembre 1999, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 72 320 et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 mars 2001, publié au Mémorial le 25 octobre 2001, numéro 923.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Andri SIGURDSSON, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Doriane ROSSIGNOL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederic PAGET, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "MALLARD HOLDING S.A." en "MALLARD S.A.", ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1 des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

2. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

3. Modification de l'article 19 des statuts de la Société par le retrait au texte de la référence à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés anonyme holdings.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les un million deux cent cinquante-quatre mille cent quarante (1'254'140) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "MALLARD HOLDING S.A." en "MALLARD S.A.", ce qui induit la modification de la teneur de l'article 1 des statuts afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la Société.

L'article 1. des statuts de la Société aura désormais donc la teneur suivante:

"Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "MALLARD S.A.""

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société en supprimant la référence à la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holdings, de sorte que l'article 19 se lira désormais comme suit:

Art. 19. "Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIGURDSSON, D. ROSSIGNOL, F. PAGET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11025. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122866/169.

(090148085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Blondel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.620.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the seventeenth day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, company director, residing at 64 Sint-Jobsteenweg, B-2970 Schilde (Belgium), here represented by:

Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given to her on 20 August 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The appearing person, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "BLONDEL S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 73 620, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 17 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 222 of 23 March 2000, page 10627 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 27 October 2000, published in the Mémorial on 31 May 2001, number 399 and page 19128.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at ONE MILLION THREE HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (1'388'625.- EUR) divided into fifty-four thousand (54'000) ordinary shares with no par value, each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "BLONDEL S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all fifty-four thousand (54'000) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Axel Peter Germain VERVOORDT, directeur de société, demeurant au 64 Sint-Jobsteenweg, B-2970 Schilde (Belgique),

ici représenté par:

Madame Sofie VAN HERZEELE, employée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée le 20 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "BLONDEL S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73 620, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 222 du 23 mars 2000, page 10 627 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, le 31 mai 2001, sous le numéro 399 et page 19 128.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à UN MILLION TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (1'338'625.- EUR) divisé en cinquante-quatre mille (54'000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "BLONDEL S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les cinquante-quatre mille (54'000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. VAN HERZEELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11033. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122844/101.

(090148392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ERE III - No 11 S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

In the year two thousand and nine, on the tenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "ERE III - N°11 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147856, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the company's name into "LIPP S.à r.l.".

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name "LIPP S.à r.l.".

Second resolution

The sole partner decides to accept the resignation of Mr Peter CLUFF as Manager of the Company and to give it full and complete discharge for the accomplishment of its duties as Manager up to the date of this general meeting.

Third resolution

The sole partner decides to appoint as manager for an unlimited period Mrs Zivana KRUSIC, employee, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Fourth resolution

The sole partner decides to appoint as independent auditor for an unlimited period "Deloitte S.A.", having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "ERE III - N°11 S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social aux 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147856, constituée selon un acte notarié en date du 19 août 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "LIPP S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "LIPP S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Peter CLUFF en tant que gérant de la Société et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Madame Zivana KRUSIC, employée privée, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme réviseur d'entreprise pour une durée illimitée la société "Deloitte S.A.", ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122864/83.

(090148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Valbay International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

In the year two thousand and nine,
on the fifteenth day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101930, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 975, dated 1 October 2004. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed on 31 August 2009, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations still pending.

The Meeting is opened at 9.45 a.m. with Mr Olivier KUCHLY, general manager, residing in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman designates as secretary Mrs Valérie VICINI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Christophe JASICA, employee, residing in Luxembourg.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the present Meeting was duly convened by convening notices sent to all shareholders of the Company in accordance with the Company's articles of incorporation and the law;
- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;
- the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1.- Decision to appoint Mr Morten KIELLAND and Mr Timothy ROGERS as new members of the Board of Directors of the Company;
- 2.- Decision to cancel 103,000 founder shares;
- 3.- Decision to cancel 1 convertible preferred share;
- 4.- Decision to increase the Company's current share capital by an amount of three million five hundred three thousand six hundred sixty-seven euro and sixty cents (3,503,667.60 EUR) so as to issue three hundred forty-four thousand two hundred and fourteen (344,214) new ordinary shares with no par value;
- 5.- Subsequent amendment of the Company's Articles of Incorporation;
- 6.- Miscellaneous.

After having duly considered each item on the agenda, the Meeting requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mr Morten KIELLAND, manager of companies, born in Oslo (Norway), on 6th of February 1952, residing at Le Grand Chalet CH-3780 Gstaadt (Switzerland) and (ii) Mr Timothy ROGERS, manager of companies, born in Calgary (Canada), on 1st of November 1966, residing at 5, chemin Castoldi CH-1224 Chêne-Bougeries (Switzerland),

as new members of the Board of Directors of the Company, for a period ending at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2010.

Second resolution

The Meeting resolves to cancel hundred and three thousand (103,000) founder shares ("parts bénéficiaires") from a total of hundred and sixty-three thousand and eighty-seven (163,087) and to cancel as well one (1) convertible preferred share with no par value, both initially issued pursuant to a decision of the shareholders of the Company, taken in its meeting held in front of the undersigned notary, on 12 March 2009.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the company of an amount of five hundred twenty-three thousand two hundred and five euro and twenty-eight cents (523,205.28 EUR) by issuing three hundred forty-four thousand two hundred and fourteen (344,214) new ordinary shares with no par value, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that the current shareholders have, to the extent necessary, waived their preferential subscription right to subscribe to the new shares, and resolves to accept to the subscription of all three hundred forty-four thousand two hundred and fourteen (344,214) new ordinary shares, with no par value, the following parties:

- (i) Mr Magnus Wikner, residing at Sätterfjärdsvägen 7, Akersberga S-184 60 Sweden, up to eighteen thousand three hundred and thirty-eight (18,338) new shares;
- (ii) Mr Pontus Dahlström, residing at Stockholmsvagen 110, Djursholm S-182 61 Sweden, up to eighteen thousand three hundred and thirty-eight (18,338) new shares;
- (iii) the company "Kiddo Limited", with registered office at 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6th floor, PC 3030 Limassol, Cyprus, up to hundred thirty-one thousand eight hundred and two (131,802) new shares;
- (iv) Mr Morten Kielland, residing at Le Grand Chalet CH-3780 Gstaadt Switzerland, up to eighty-seven thousand eight hundred and sixty-eight (87,868) new shares, and
- (v) the company "Quesnell Capital S.A.", with registered office at rue Jean-Gabriel Eynard 8, 1205 Geneva, Switzerland, up to eighty-seven thousand eight hundred and sixty-eight (87,868) new shares.

Subscription - Payment

There now appeared:

Mr Olivier KUCHLY, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized mandatory in fact of the five (5) afore mentioned subscribers,

pursuant to five (5) proxies given to him, which proxies, after been signed "ne varietur" by said proxy holder, the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

declares to subscribe in the name and on behalf of the same prenamed subscribers, to the three hundred forty-four thousand two hundred and fourteen (344,214) newly issued shares, as detailed in the previous resolution, and to entirely pay up in cash each newly issued share.

Furthermore the subscribers declare and all the participants in the present Meeting recognize that each new share issued has been fully paid up in cash, together with a share premium in a aggregate amount of two million nine hundred eighty thousand four hundred sixty-two euro and thirty-two cents (2,980,462.32 EUR) and that the Company has now at its free disposal the total amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED THREE THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO AND SIXTY CENTS (3,503,667.60 EUR), proof of such payments has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The total contribution in cash of THREE MILLION FIVE HUNDRED THREE THOUSAND SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN EURO AND SIXTY CENTS (3,503,667.60 EUR), will be allocated as follows:

(i) five hundred twenty-three thousand two hundred and five euro and twenty-eight cents (523,205.28 EUR) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) two million nine hundred eighty thousand four hundred sixty-two euro and thirty-two cents (2,980,462. EUR) will be allocated to the share premium account.

Fifth resolution

The shareholders of the Company decide as a consequence of the preceding resolutions, stating said increase of capital, to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The issued capital of the Company is set at one million eight hundred ninety-two thousand five hundred and forty-six euro and ninety-five cents (1,892,546.95 EUR) represented by one million two hundred forty-seven thousand two hundred and one (1,247,201) ordinary shares with no par value."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand eight hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed the Meeting at 10.15 a.m..

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the same persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", (ci-après, la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101930, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 Juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} octobre 2004, numéro 975. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 août 2009, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant encore en cours.

La séance est ouverte à 9.45 heures avec Monsieur Olivier KUCHLY, general manager, demeurant à Luxembourg, en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie VICINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- la présente Assemblée générale a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés à tous les actionnaires de la Société en conformité avec les statuts de la Société et la loi;
- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;
- la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de nommer Monsieur Morten KIELLAND et Monsieur Timothy ROGERS en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société;
- 2.- Décision d'annuler 103'000 parts bénéficiaires;
- 3.- Décision d'annuler 1 action privilégiée convertible;
- 4.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de trois millions cinq cent trois mille six cent soixante-sept euros et soixante cents (3.503.667,60 EUR) en émettant trois cent quarante-quatre mille deux cent quatorze (344.214) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale;
- 5.- Modification afférente des statuts de la Société.
- 6.- Divers

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'Assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) Monsieur Morten KIELLAND, administrateur de sociétés, né à Oslo (Norvège), le 6 février 1952, demeurant à Le Grand Chalet CH-3780 Gstaadt (Suisse) et (ii) Monsieur Timothy ROGERS, administrateur de sociétés, né à Calgary (Canada), le 1^{er} novembre 1966, demeurant à Chemin Castoldi 5, CH-1224 Chêne-Bougeries (Suisse),

aux fonctions de nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'annuler cent trois mille (103.000) parts bénéficiaires d'un total de cent soixante-trois mille quatre-vingt-sept (163.087) et décide également d'annuler une (1) action privilégiée convertible sans désignation de valeur nominale, initialement émises suivant décision des actionnaires de la Société, prise en sa réunion tenue par devant le notaire soussigné en date du 12 mars 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt-trois mille deux cent cinq euros et vingt-huit cents (523'205,28 EUR) par l'émission de trois cent quarante-quatre mille deux cent quatorze (344.214) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel à la souscription des actions nouvelles et décide d'accepter la souscription de toutes les trois cent quarante-quatre mille deux cent quatorze (344.214) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, par les parties comparantes ci-après:

- (i) Monsieur Magnus Wikner, demeurant à Sätterfjärdsvägen 7, Akersberga S-184 60 Suède, à concurrence de dix-huit mille trois cent trente-huit (18'338) nouvelles actions;
- (ii) Monsieur Pontus Dahlström, demeurant à Stockholmsvagen 110, Djursholm S-182 61 Suède, à concurrence de dix-huit mille trois cent trente-huit (18'338) nouvelles actions;
- (iii) la société "Kiddo Limited", avec siège social à 35, Theklas Lysioti, Eagle Star House, 6th floor, PC 3030 Limassol, Cyprus, à concurrence de cent trente et un mille huit cent deux (131'802) nouvelles actions;
- (iv) Monsieur Morten Kielland, demeurant à Le Grand Chalet CH-3780 Gstaadt, Suisse, à concurrence de quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-huit (87'868) nouvelles actions, et
- (v) la société "Quesnell Capital S.A.", avec siège social à rue Jean-Gabriel Eynard 8, 1205 Genève, Suisse, à concurrence de quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-huit (87'868) nouvelles actions.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes: Monsieur Olivier KUCHLY, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial des cinq (5) souscripteurs susnommés, en vertu de cinq (5) procurations lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement,

déclare souscrire au nom et pour compte des mêmes souscripteurs susnommés les trois cent quarante-quatre mille deux cent quatorze (344.214) actions nouvelles, comme détaillé dans la résolution précédente et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versements en numéraire.

Les prédicts souscripteurs déclarent en outre et tous les actionnaires présents à la présente Assemblée reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux euros et trente-deux cents (2'980'462,32 EUR) et que la somme totale de TROIS MILLIONS CINQ CENT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS et SOIXANTE CENTS (3.503.667,60 EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le montant total versé en numéraire de TROIS MILLIONS CINQ CENT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS et SOIXANTE CENTS (3.503.667,60 EUR) sera alloué comme suit:

(i) cinq cent vingt-trois mille deux cent cinq euros et vingt-huit cents (523.205,28 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) deux millions neuf cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux euros et trente-deux cents (2.980.462,32 EUR) seront alloués au compte prime d'émission.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en conséquence des résolutions précédentes, constatant la prédite augmentation de capital, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (1.892.546,95 EUR) représenté par un million deux cent quarante-sept mille deux cent une (1.247.201) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 10.15 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, V. VICINI, C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10976. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122865/218.

(090148117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EURO CO A.G., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.011 (NIN 2001 2214 295),

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 25. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1199 vom 20. Dezember 2001, und deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem Amtssitze in Capellen, am 18. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 476 vom 5. März 2009.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf SECHS MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 6.375.000.-) und ist aufgeteilt in fünfundzwanzig tausend fünf hundert (25.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in Echternach.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Werner HUWER, Angestellter, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von SECHS MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 6.375.000.-) auf den Betrag von NEUN MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 9.375.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zwölf tausend (12.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

2.- Zeichnung und Einzahlung der zwölf tausend (12.000) neu geschaffenen Aktien durch den alleinigen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORN BET G.m.b.H., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B102.241.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 9.375.000.-) und ist aufgeteilt in siebenunddreißig tausend fünf hundert (37.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die fünfundzwanzig tausend fünf hundert (25.500) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-) welche das gesamte Kapital von sechs Millionen drei hundert fünfundsiebzig tausend Euro (€ 6.375.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von SECHS MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 6.375.000.-) auf den Betrag von NEUN MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTREIßIG TAUSEND EURO (€ 9.375.000.-) zu bringen, durch die Ausgabe von zwölf tausend (12.000) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Zweiter Beschluss

Die zwölf tausend (12.000) neu geschaffenen Aktien werden integral durch den hier anwesenden alleinigen Aktionär, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORN BET G.m.b.H., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B102.241,

welche hier vertreten durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle, gezeichnet.

Alle Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt NEUN MILLIONEN DREI HUNDERT FÜNFUNDSTÄNDIG TAUSEND EURO (€ 9.375.000.-) und ist aufgeteilt in siebenunddreissig tausend fünf hundert (37.500) Aktien mit einem Nennwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Vierter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. M. ALTER, P. SIMON, W. HUWER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 15 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1322. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 21. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009122854/91.

(090147993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

In the year two thousand nine, on the eleventh day of September.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPF- SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.134.615 and incorporated pursuant to a deed dated 3 December 2007 drawn up by Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 154 dated 19 January 2008 (page 7349). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger dated 24 July 2008, published in the Memorial C, number 2688 dated 4 November 2008 (page 128989).

The meeting elects as president Mrs Cristina VIDAL, employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Cristiana SCHMIT, employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Francis MEES, employee, residing professionally at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the eighty-four million four hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-six (84,415,766) Class A Shares of Limited Shareholder, the one hundred and sixteen million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty-one (116,558,851) Class B Shares of Limited Shareholder and one (1) Class C Share of Unlimited Shareholder having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital in the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting (the "Agenda") is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 21,820,438.- (twenty-one million eight hundred and twenty thousand four hundred and thirty-eight Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 200,974,618.- (two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen Euro) to EUR 179,154,180.-, (one hundred seventy-nine million one hundred fifty-four thousand one hundred and eighty Euro) by decreasing the par value of the Company's shares, such as the Company's share capital shall amount to EUR 179,154,180.-, (one hundred seventy-nine million one hundred fifty-four thousand one hundred and eighty Euro) represented by 200,974,618.- (two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen) shares, each having the same par value (the "Capital Reduction");

Decision to allocate the proceeds of the Capital Reduction in order to cover the loss by an equivalent amount; and

2. Decision to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above-mentioned capital reduction.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 21,820,438.- (twenty-one million eight hundred and twenty thousand four hundred and thirty-eight Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 200,974,618.- (two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen Euro) to EUR 179,154,180.-, (one hundred seventy-nine million one hundred fifty-four thousand one hundred and eighty Euro) by decreasing the par value of the Company's shares, such as the Company's share capital shall amount to EUR 179,154,180.-, (one hundred seventy-nine million one hundred fifty-four thousand one hundred and eighty Euro) represented by 200,974,618.- (two hundred million nine hundred and seventy-four thousand six hundred and eighteen) shares, each having the same par value.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the annual accounts of the Company for the period ending 31 December 2008 and approved by the shareholders of the Company on 15 June 2009 showed a loss amounting to EUR 21,820,438.- (twenty-one million eight hundred and twenty thousand four hundred and thirty-eight Euro) (the "Loss").

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves to allocate the proceeds of the Capital Reduction amounting to EUR 21,820,438.- (twenty-one million eight hundred and twenty thousand four hundred and thirty-eight Euro) in order to cover the Loss without any reimbursement of the Capital Reduction proceeds to the shareholders.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 179,154,180.-, (one hundred seventy-nine million one hundred fifty-four thousand one hundred and eighty Euro) represented by:

- eighty-four million four hundred and fifteen thousand seven hundred and sixty-six (84,415,766) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");
- one hundred and sixteen million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty-one (116,558,851) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and
- one (1) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandité" or "Class C Share").

(the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), each having the same par value."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre,

par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPF- SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (la "Société"), une société en commandite par actions luxembourgeoise ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.615 et constituée par un acte du 3 décembre 2007 rédigé par Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 154 du 19 janvier 2008 (page 7349). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2688 du 4 novembre 2008 (page 128989).

L'assemblée choisit comme président Mme Cristina VIDAL, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Cristiana VIDAL, employée, résidant à résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Francis MEES, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont repris sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les quatre-vingt-quatre millions quatre cent quinze mille sept cent soixante six (84.415.766) Actions Ordinaires de Classe A, les cent seize millions cinq cent cinquante-huit huit cent cinquante et une (116.558.851) Actions Ordinaires de Classe B et une (1) Action Ordinaire de Classe C représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'ordre du jour de l'assemblée ("Ordre du jour") est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de 21.820.438,- EUR (vingt et un millions huit cent vingt mille quatre cent trente-huit Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 200.974.618,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euro) à EUR 179.154.180,- (cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Euro), par réduction de la valeur au pair des actions de la Société, de sorte que le capital social de la société s'élèvera dorénavant à EUR 179.154.180,- (cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Euro) représenté par 200.974.618 (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit) actions, ayant chacune la même valeur nominale (la "Réduction de Capital");

Décision d'allouer la recette de la Réduction de Capital afin de couvrir la perte d'un montant équivalent; et

2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

Alors l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 21.820.438,- (vingt et un millions huit cent vingt mille quatre cent trente-huit Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 200.974.618,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit Euro) à EUR 179.154.180,- (cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Euro), par réduction de la valeur au pair des actions de la Société, de sorte que le capital social de la société s'élèvera dorénavant à EUR 179.154.180,- (cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Euro) représenté par 200.974.618 (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille six cent dix-huit) actions, ayant chacune la même valeur au pair.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires note que les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2008 et approuvés par les actionnaires de la société le 15 Juin 2009 laissent apparaître une perte d'un montant de EUR 21.820.438,- (vingt et un millions huit cent vingt mille quatre cent trente-huit Euro) (la "Perte").

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide dès lors d'allouer la recette de la Réduction de Capital se montant à EUR 21.820.438,- (vingt et un millions huit cent vingt mille quatre cent trente-huit Euro) afin de couvrir la Perte, sans remboursement du produit de la Réduction de Capital aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus mentionnée qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 179.154.180,- (cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Euro) représenté par:

- quatre-vingt quatre millions quatre cent quinze mille sept cent soixante-six (84.415.766) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe A");
- cent seize millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinquante-et-un (116.558.851) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe B");et
- une (1) action d'Actionnaire Commanditée (ci-après l' "actions' de commandité" ou "Action de Classe C"), chacune ayant la même valeur au pair.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vidal, Schmit, Mees, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. LAC/2009/37296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009122842/163.

(090148224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Anchor SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.402.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Stichting Abatwa", a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Amsterdam under number 34298229;

here represented by:

Mrs Giovanna CARLES, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of as proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 15 September 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing is the sole shareholder of "ANCHOR SA", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146 402, incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations dated 24 June 2009, number 1219 the "Company").

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the number of the current ninety-nine (99) ordinary shares in registered form with no par value and representing the entire subscribed capital of an amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to eight hundred twenty-one (821) ordinary shares in registered form with no par value.

2 To amend Article five (5), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the number of the current ninety-nine (99) ordinary shares in registered form with no par value and representing the entire subscribed capital of an amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to eight hundred twenty-one (821) ordinary shares in registered form with no par value, all fully paid up.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article five (5), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of the number of shares.

Art. 5. (5) First paragraph. Will then have the following new wording:

"The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of eight hundred twenty-one (821) ordinary shares in registered form with no par value."

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparue:

"Stichting Abatwa", une société de droit néerlandais, avec siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34298229;

ici représentée par:

Madame Giovanna CARLES, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 15 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de "ANCHOR SA", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 402, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 juin 2009, numéro 1219 (la "Société").

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 De changer le nombre des quatre-vingt-dix-neuf (99) actions ordinaires nominatives existantes sans mention de valeur nominale et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) en huit cent vingt et une (821) actions ordinaires nominatives sans désignation de valeur nominale.

2 De modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ce changement.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier le nombre des quatre-vingt-dix-neuf (99) actions ordinaires nominatives existantes sans mention de valeur nominale et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000.- EUR) en huit cent vingt et une (821) actions ordinaires nominatives sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société en vue de refléter ledit changement du nombre d'actions.

Art. 5. (5). Premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par huit cent vingt et une (821) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale."

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11034. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009122869/93.

(090148078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Singoli Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.183.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Isabella Sofia SING, commerçante, demeurant à D-78647 Trossingen, Auf Nordfeld 13.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Singoli Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schengen.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'import, l'export, tout service de bureau ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut ouvrir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Isabella Sofia SING, préqualifiée, cent vingt cinq parts sociales	125
Total: Cent vingt cinq parts sociales	125

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent trente et un euros (731,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 110, route du Vin.
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - Est nommée gérant, pour une durée illimitée:
Isabella Sofia SING, commerçante, demeurant à D-78647 Trossingen, Auf Nordfeld 13.
- La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal la comparante déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SING, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 septembre 2009. REM 2009/1198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009122214/64.

(090147520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

CLSV - LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009116570/13.

(090139981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

WAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.624.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009116569/10.

(090140238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.